

Basse-Terre, le 11/01/2023

PCR-AC/DGS-JLB/DGAEETRDN-AB/DISR-MG/CR 2024- N°0086-D  
Affaire suivie par : M.GENE  
Tél : 0590 54 07 45

Le président du conseil régional de la Guadeloupe

A

Madame le Maire  
Direction de l'urbanisme, du patrimoine et de  
l'aménagement du territoire,  
Hôtel de Ville  
97122 BAIE-MAHAULT

A l'attention de Mme D.POPOTTE

Objet : Emplacement réservé parcelle AB 280  
Mise à 2x2 voies de la RN2 entre Beusoleil et Wonche

Depuis l'origine du projet et des décisions qui ont suivi, notamment la déclaration d'utilité publique du 14/10/2011, le projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Beusoleil et Wonche dont les travaux approchent aujourd'hui dans leurs phases finales, a fait l'objet de modifications dans l'objectif d'en réduire significativement les impacts fonciers.

La parcelle AB 280 qui était impactée en totalité par le projet et que vous évoquez dans votre courrier référencé 104/DUPAT/DP/BD-C/HP du 17/10/2023, a ainsi pu être libérée de cet impact (à la demande de son propriétaire) sans inconvénient majeur pour le fonctionnement de l'ensemble.

Nous vous ferons parvenir séparément les documents mis à jour pour vous permettre de mettre également à jour vos documents d'urbanisme.

Le président du conseil régional,  
Pour le Président  
Par délégation  
Le directeur général adjoint  
A  
André BON  
AryCHALUS



Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20240409-DE2024DAJ090403-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024